



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 5 octobre 2020 à 19h00, à la salle
du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
M. Éric Friolet, conseiller district #1
M. Yves Rossignol, conseiller district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Sylvain Privé, directeur général

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6635-2020

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

9. Affaires nouvelles

9.1 Motion de condoléances - Madame Kathy Fortin et les membres de la famille O'Brien

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 14 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020

2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 14 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020

2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance régulière du 14 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020

3. Résolutions

3.1 Dépôt de la 43ième liste des nouveaux arrivants

3.2 Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur sud - Adoption des prévisions budgétaires 2021



- 3.3 Ressources humaines - Embauche au poste de préposée à la bibliothèque
- 3.4 Octroi d'un contrat pour la maintenance et le soutien du réseau informatique
- 3.5 Ressources humaines - Embauche temporaire d'opérateur
- 3.6 Véloroute des bleuets - Protocoles d'entente 2020 - Réseau associé " Horst de Kénogami"
- 3.7 Consultation publique pour le Mont Lac-Vert - Octroi du contrat
- 3.8 Étude géotechnique pour le projet de prolongation du réseau d'aqueduc - Rang St-André et St-Isidore
- 3.9 Résolution 6525-2020 - Modifications
- 3.10 Projet de réfection de la remontée mécanique T2 - Directives de changement # 4, 5 et 6
- 3.11 Vente du camion Volvo - Résultat de l'appel d'offres
- 3.12 Mandat à Sima Web pour la refonte du site internet

- 4. **Correspondance**
 - 4.1 Transport adapté Lac-Saint-Jean - Dépôt du rapport annuel au 31 décembre 2019

- 5. **Loisirs et culture**

- 6. **Urbanisme**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure - 601, rue Richard
 - 6.2 Demande de dérogation mineure - 5, chemin du tour du Lac Gamelin
 - 6.3 Deuxième projet de règlement 533-2020 modifiant le règlement de zonage # 364-2004 et ses amendements en vigueur

- 7. **Dons - Subventions - Invitations**
 - 7.1 Club Silhouette - Demande d'aide financière

- 8. **Rapport des comités**

- 9. **Affaires nouvelles**

- 10. **Liste des comptes**
 - 10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
 - 10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

- 11. **Période de questions**

- 12. **Levée de l'assemblée**



2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020

6636-2020

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 14 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020

6637-2020

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 14 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020

Aucun commentaire soulevé

3. RÉOLUTIONS

3.1 DÉPÔT DE LA 43IÈME LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

6638-2020

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Monsieur André Plamondon, 427 rue Dumais
Monsieur Alex Gagnon, 770, rang 3
Monsieur Bryand Tremblay et Madame Janie Fortin, 406, rue Racine
Madame Karen Simard, 676 rue Mézy
Monsieur Rosaire Girard et Madame Louise Morin, 212, rue Labonté
Monsieur Pierre-André Bolduc, 611, rue Martin
Monsieur Pierre-Benoît Villeneuve, 366, Racine
Monsieur Jean-Benoît Côté et Madame Ariel Dumont, 654, rue Tremblay Ouest

D'accepter la 43^{ième} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

3.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

6639-2020

Considérant que la municipalité d'Hébertville fait partie intégrante de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud;

Considérant qu'à ce titre, elle doit approuver les prévisions budgétaires de la Régie;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 759 244 \$, dont une quote-part pour la municipalité d'Hébertville totalisant 137 574 \$.

3.3 RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA



BIBLIOTHÈQUE

Considérant la vacance du poste de préposée à la bibliothèque;

Considérant l'affichage interne et externe pour combler ce poste;

Considérant le processus de sélection et les recommandations du comité des ressources humaines;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher Mme Mélissa Racine selon les recommandations du comité des ressources humaines à titre de préposée à la bibliothèque au taux horaire de 13,10 \$.

3.4 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MAINTENANCE ET LE SOUTIEN DU RÉSEAU INFORMATIQUE

6641-2020

Considérant la fermeture de l'entreprise Lys Informatique, initialement responsable du soutien technique informatique de la Municipalité;

Considérant la nécessité d'assurer le soutien technique du réseau informatique;

Considérant la proposition de services déposée à cet effet par L'Ordi Nation;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE soit accordé un mandat de maintenance et de soutien du réseau informatique, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 296 \$ plus les taxes applicables selon la soumission # 26712.

3.5 RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE TEMPORAIRE D'OPÉRATEUR

6642-2020

Le conseiller M. Tony Côté déclare son intérêt et se retire des discussions.

Considérant la prolongation de la période de probation de M. Keven Goulet en raison de l'obligation d'obtention d'un permis classe 3;

Considérant la résolution 6615-2020 pour l'embauche d'une ressource temporaire à titre d'opérateur pour la période du 26 octobre 2020 au 15 avril 2021;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher M. Éric Côté selon les recommandations du comité des ressources humaines à titre d'opérateur selon la classe d'emploi #5 échelon # 3 selon les dispositions de la convention collective de travail des employés municipaux d'Hébertville, et ce pour la période du 26 octobre 2020 au 15 avril 2021.

3.6 VÉLOROUTE DES BLEUETS - PROTOCOLES D'ENTENTE 2020 - RÉSEAU ASSOCIÉ " HORST DE KÉNOGAMI"

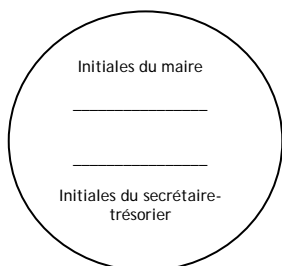
6643-2020

Considérant que la municipalité d'Hébertville est associée à la «Véloroute des bleuets» par le «Horst de Kénogami»;

Considérant le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant la commercialisation;

Considérant le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant la coordination et l'entretien;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



De mandater le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville les documents permettant le renouvellement des protocoles pour la commercialisation et l'entretien du réseau associé Horst de Kénogami pour la saison 2020.

3.7 CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE MONT LAC-VERT - OCTROI DU CONTRAT

6644-2020

Considérant que le Conseil municipal désire procéder à une consultation publique sur les orientations futures du Mont Lac-Vert;

Considérant que cette consultation se veut un exercice démocratique qui permettra aux citoyens de se prononcer sur les orientations de consolidation et de développement de ce plateau municipal;

Considérant que la Municipalité veut se faire accompagner par une firme spécialisée en ce domaine pour planifier et organiser cette consultation publique;

Considérant la proposition de service de Franck Basset Conseil au montant de 7 600 \$;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de service de Franck Basset Conseil au coût de 7 600 \$ plus taxes pour la planification, l'organisation et la réalisation de la consultation publique sur les orientations futures du Mont Lac-Vert.

Que cette somme soit financée par le surplus accumulé.

3.8 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE PROJET DE PROLONGATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC - RANG ST-ANDRÉ ET ST-ISIDORE

6645-2020

Le conseiller M. Christian Desgagnés déclare son intérêt et se retire des discussions.

Considérant que le mandat de confection des plans et devis pour la prolongation du réseau d'aqueduc dans le rang St-Isidore et St-André a été octroyé à la firme Tétra Tech;

Considérant que pour réaliser ce mandat une étude géotechnique sur la connaissance des sols est nécessaire pour la réalisation des plans et devis et l'estimé budgétaire le plus précis possible;

Considérant la proposition de services de la firme Englobe pour une étude géotechnique au montant de 60 590 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de services de la firme Englobe pour la réalisation d'une étude géotechnique afin de réaliser les plans et devis et l'estimé budgétaire du projet de prolongation du réseau d'aqueduc dans les rangs St-André et St-Isidore.

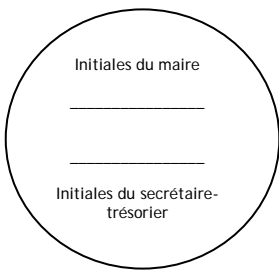
Que cette somme soit défrayée à même le programme de la taxe fédérale d'accise et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023.

3.9 RÉOLUTION 6525-2020 - MODIFICATIONS

6646-2020

Le conseiller M. Christian Desgagnés déclare son intérêt et se retire des discussions.

Considérant la résolution 6525-2020 en date du 1^{er} juin 2020 par laquelle le Conseil municipal entérinait le mandat de confection des plans et devis du projet de prolongation du réseau d'aqueduc des rangs St-Isidore et St-André à la firme Tétra Tech au montant de 42 907,45 \$ plus taxes;



Considérant que cette résolution stipulait que cette somme serait financée à même le surplus accumulé non-affecté de la Municipalité;

Considérant que le Conseil municipal désire apporter des modifications au financement de ce mandat;

Considérant que ce projet est admissible en partie au programme de la Taxe fédérale d'accise et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la présente résolution apporte des changements à la résolution 6525-2020 dans son mode financement.

Que les travaux de réalisation de plans et devis au coût de 42 907,45 \$ seront désormais financés à même le programme de la taxe fédérale d'accise et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023 et non par le surplus accumulé non-affecté.

3.10 PROJET DE RÉFECTION DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T2 - DIRECTIVES DE CHANGEMENT # 4, 5 ET 6

6647-2020

Considérant le contrat de réfection de la remontée mécanique T2 adjudgé le 30 juin 2020 par la résolution 6538-2020;

Considérant que la directive de changement # 4 concerne la réparation de la poulie de retour nécessitant des modifications de travaux au coût de 20 000 \$;

Considérant que la directive de changement # 5 concerne le remplacement de l'axe de la poulie de retour dû à une usure importante nécessitant des modifications de travaux au coût de 1 907 \$;

Considérant que la directive de changement # 6 concerne le remplacement d'un galet supplémentaire et d'un train de galet supplémentaire nécessitant des modifications de travaux au coût de 928,27 \$;

Considérant que les directives de changement # 4, # 5 et # 6 ont été émises et approuvées par le représentant de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie les directives de changement # 4, 5 et 6 soumises par Doppelmayer Canada Ltée.

Que le coût de ces modifications soit défrayé à même le surplus accumulé non-affecté de la Municipalité.

3.11 VENTE DU CAMION VOLVO - RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

6648-2020

Considérant la résolution 6518-2020 du 1^{er} juin 2020 autorisant la vente du camion Volvo 2004, modèle VHD par appel d'offres;

Considérant la seule soumission reçue de Distribution Styve Larouche au montant de 17 246,25 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission de Distribution Styve Larouche au montant de 17 246,25 \$ pour la vente du camion Volvo 2004 modèle VHD portant le numéro de série 4V5KC9GF74N352726.

Que Monsieur Sylvain Privé, directeur général soit autorisé par la présente à signer tous documents relatifs à cette transaction.



3.12 MANDAT À SIMA WEB POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET

Considérant que le site internet de la Municipalité est désuet, incompatible avec les appareils intelligents et peu convivial;

Considérant que la Municipalité désire procéder à une refonte de son site internet afin de l'actualiser avec l'utilisation des nouvelles plateformes mobiles;

Considérant que la Municipalité veut offrir aux citoyens et visiteurs une expérience d'utilisation attrayante, dynamique et utile à la prise de décision;

Considérant qu'il y a eu vérification auprès de différents fournisseurs pour la réalisation de ce mandat;

Considérant qu'après analyse, l'entreprise Sima Web Conception offrait la solution recherchée et la meilleure offre;

Considérant que ce projet est inscrit au Plan triennal d'immobilisations;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter, l'offre de services de Sima Web Conception pour la réalisation de la refonte du site internet de la municipalité d'Hébertville, selon l'offre de services #48, pour la somme de 7 040 \$ plus taxes.

4. CORRESPONDANCE

4.1 TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2019

L'organisme dépose son rapport annuel au 31 décembre 2019.

6. URBANISME

6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 601, RUE RICHARD

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

Considérant que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 601, rue Martin à Hébertville. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 3,22m, 3,31 et 5,26m de la limite avant alors que la norme est établie à 6m.

6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 5, CHEMIN DU TOUR DU LAC GAMELIN

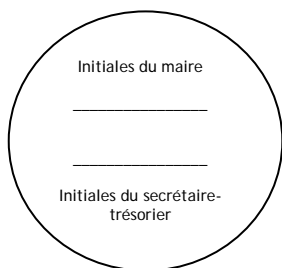
Ce point est retiré de l'ordre du jour pour analyse.

6.3 DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 533-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 364-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

6651-2020

Attendu que la municipalité d'Hébertville est régie par le code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur



s'appliquent au territoire municipal;

Attendu que le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement;

Attendu que le feuillet 533-01 joint au présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 23 septembre 2020;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 octobre dernier et qu'aucun citoyen ne s'est présenté.

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le règlement 533-2020 sur les ententes relatives à des travaux municipaux soit adopté et il est ordonné et décrété ce qui suit :

I. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

II. MODIFICATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Une disposition de l'article 5.5.1.5 portant sur les bâtiments accessoires des usages résidentiels est modifiée soit une partie de la dernière phrase du paragraphe 4 se lisant comme suit : « et à au moins un mètre (1, 0 m) d'une ligne électrique autre que la ligne d'alimentation de la résidence. » et l'ajout d'une nouvelle norme d'implantation, lequel se lit comme suit :

Modifier le paragraphe 4 de l'article 5.5.1.5 afin de spécifier que l'implantation du bâtiment accessoire devra respecter les servitudes d'utilités publiques. Cet article se lira dorénavant de cette manière :

5.5.5.4.1

4. Garages ou bâtiments accessoires

Les garages ou bâtiments accessoires doivent être implantés à au moins soixante centimètres (60 cm) des lignes latérales ou arrière de l'emplacement, lorsqu'ils ne sont pas pourvus de fenêtres, à au moins deux mètres (2,0 m) des lignes latérales ou arrière de l'emplacement, lorsqu'ils sont pourvus de fenêtres.

De plus, ils doivent être implantés à l'extérieur d'une servitude d'utilité publique sauf lorsqu'une autorisation écrite du bénéficiaire de la servitude l'autorise. (Voir règlement zonage Ville Saguenay) Après vérification dans notre règlement de zonage, aucune norme applicable avec les fils électriques et un bâtiment accessoire en zones commerciale et industrielle.

Aucun remisage ou entreposage ne peut être effectué à moins de soixante centimètres (60 cm) d'une ligne d'emplacement.

III. MODIFICATION DES USAGES ET DE LA MARGE AVANT DE LA ZONE 104-3C

La grille de spécification de la zone 104-3C est modifiée afin d'ajouter spécifiquement l'usage de microbrasserie ainsi que de réduire la marge avant à 2.5m (9.5m), soit la première marge constitue le minimum et la seconde, entre parenthèses, la somme des marges.

Le feuillet de la grille de spécifications correspondant à cette zone est modifié



en conséquence tel qu'il apparaît au feuillet 533-1 joint au présent règlement.

IV. MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 44 F

Les usages autorisés dans la zone 44 F sont modifiés pour inclure l'usage d'érablière exploitée en mode artisanal sans aucune activité de restauration ou d'accueil de type commercial est spécifiquement autorisé dans la zone.

Le feuillet de la grille de spécification correspondant à cette zone est modifié en conséquence, tel qu'il apparaît au feuillet 533-1 joint au présent règlement.

V. MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 103R

Les usages autorisés dans la zone 103R sont modifiés pour inclure dorénavant les résidences bifamiliales isolées au titre d'usages spécifiquement autorisés.

La grille des spécifications est modifiée en conséquence telle qu'il apparaît au feuillet 533-1 joint au présent règlement.

VI. MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 119M

Les usages autorisés dans la zone 119M sont modifiés pour inclure les usages communautaires.

Le feuillet de la grille de spécification correspondant à cette zone est modifié en conséquence, tel qu'il apparaît au feuillet 533-1 joint au présent règlement.

VII. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

7.1 CLUB SILHOUETTE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'organisme demande une aide financière. La demande est refusée.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Réunion de la Corporation de développement d'Hébertville
- Réunion plénière du Conseil
- Séance extraordinaire
- Rencontre Comité d'embellissement
- Rencontre avec Associations des domaines de villégiature

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontres pour le Foyer le Pionnier
- Réunion plénière du Conseil
- Séance extraordinaire
- Régie du parc industriel Secteur Sud
- Rencontre Villa Lajoie

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY



La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres et activités suivantes :

- Réunion plénière du Conseil
- Séance extraordinaire
- Activité de financement au Foyer le Pionnier
- Comité des finances

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Activité de financement au Foyer le Pionnier
- Séance extraordinaire
- Rencontre de la Corporation du parc régional du Lac Kénogami
- Rencontre avec Associations des domaines de villégiature

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Rencontres Foyer le Pionnier
- Rencontre citoyens rue Potvin Sud
- Activité de financement Foyer le Pionnier
- Corporation de développement d'Hébertville
- Réunion plénière du Conseil
- Assemblée générale annuelle de la Maison des jeunes
- Comité des finances

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud
- Comité des ressources humaines
- Séance extraordinaire
- Régie des matières résiduelles
- Havre Curé-Hébert

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Conseil d'administration de la Corporation d'innovation et de développement d'Alma Lac-St-Jean
- Comité touristique secteur Sud
- Activité de financement Foyer le Pionnier
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Réunion plénière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation
- Réunion plénière du Conseil
- Présidé la séance extraordinaire
- Plusieurs rencontres au bureau du maire
- Suivis de dossiers avec la direction générale

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 MOTION DE CONDOLÉANCES - MADAME KATHY FORTIN ET LES MEMBRES DE LA FAMILLE O'BRIEN

Les membres du Conseil donnent une motion de condoléances à la famille de Madame Kathy Fortin ainsi qu'à la famille de cette dernière



pour le décès de son beau-père, Monsieur Stanley O'Brien.

10. LISTE DES COMPTES

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

6652-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 1 427 099,32 \$.

10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

6653-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 56 976,49 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Pour la consultation publique, quelle est l'orientation à donner et qui décidera des balises?
- Pour la consultation publique, est-ce que les gens seront consultés?
- Quand cette consultation publique aura-t-elle lieu?
- Pourquoi des érables sont coupés en éclaircie commerciale dans le secteur de la tornade au Mont Lac-Vert
- Peut-on faire attention aux sentiers en vigueur lors des travaux de débroussaillage et garder une petite bande pour l'aménagement
- Vérifier pour ne pas faire les travaux le samedi et le dimanche

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h38.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN PRIVÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER